

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 avril 2024
Convocation du 28 mars 2024

<u>Date d’Affichage</u> :		<u>Etaient présents</u> :
4 avril 2024		MM. Christophe DORÉ, Philippe BEUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Dominique METOT, Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM David RIBEIRO, Jean-Marc ORAIN, Mme Carole TANAY, M. Rachid CHEBLI, Mme Marina ROUSSEL, M. François PAIN.
Nbre de Conseillers en exercice :	33	<u>Excusés avec pouvoir</u> : Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, Sylvie DEVAUX, Christine RASTELLI, Lynda BENARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, Johnny ALEXANDRE
Nbre de présents :	24	- Mme BOBEE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
Nbre d’excusés avec pouvoir : ...	8	- Mme COUBRAY avait donné procuration à M. HEDOU
Nbre d’excusé sans pouvoir : ...	1	- Mme DEVAUX avait donné procuration à M. LEPILLER
Nombre de votants :	32	- Mme RASTELLI avait donné procuration à Mme GERVAIS
		- Mme BENARD avait donné procuration à M. LE SAUX
		- M. DENOYERS avait donné procuration à Mme FERCOQ
		- M. LAPERT avait donné procuration à M. LESUEUR
		- M. ALEXANDRE avait donné procuration à Mme ROUSSEL
		<u>Excusé sans pouvoir</u> : M. Nicolas MERLIER

**AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
AUTORISATION D’ENGAGEMENT / CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP)
CRÉATION ET MODIFICATIONS 2024**

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2311-9 et L2311-3,

VU l’instruction budgétaire et comptable M57,

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

.../...

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se décompose ainsi :

- de l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Pour la section de fonctionnement, la procédure à employer est identique que celle en investissement mise à part qu'elle s'intitule Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP)

Considérant les opérations pluriannuelles en cours et les nouvelles inscriptions budgétaires 2024, il est nécessaire de modifier et de créer les programmes suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2024	2024	2025	2026 et suivants
2022006 – Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation	30 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
2022007 – Temple – Travaux de préservation	100 000,00 €	10 836,00 €	22 000,00 €	67 164,00 €	
PVD2022008 – Piste BMX	720 000,00 €	27 384,00 €	692 616,00 €		
PVD2022009 – ZAC Mairie	3 000 000,00 €	539 805,64 €	1 800 000,00 €	660 194,36 €	
2023002 – Travaux de toiture	1 000 000,00 €	8 256,91 €	296 261,91 €	353 500,00 €	341 981,18 €
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard	1 060 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €		1 000 000,00 €
2024001 – Travaux de rénovation de l'école Claude Chapelle CRÉATION	555 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	500 000,00 €	
2024002 – Modernisation de l'éclairage public CRÉATION	522 000,00 €	0,00 €	174 000,00 €	174 000,00 €	174 000,00 €

.../...

.../...

Considérant l'engagement pluriannuel en cours, il est nécessaire de modifier l'AE/CP suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2024	2024	2025	2026 et suivants
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville - DÉPENSES	196 320,00 €	193 936,00 €	2 384,00 €		
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville - RECETTES	138 000,00 €	138 000,00 €			

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification et la création des Autorisations de Programme et de l'Autorisation d'engagement ci-dessus ainsi que leurs Crédits de Paiement.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 31 (élus de la majorité, M. ORAIN, M. ALEXANDRE, Mme ROUSSEL, M. CHEBLI et M. PAIN, élus de la minorité)

CONTRE : 1 (Mme TANAY, élue de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ

